



SCHÉMA DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE LA CULTURE 2023 | 2028



Introduction

L'acte III de la décentralisation, s'il a consacré le principe de **la compétence partagée en matière culturelle**, a dans le même temps élargi les périmètres intercommunaux et régionaux au risque d'éloigner l'offre culturelle de proximité. C'est dans ce contexte que le premier schéma pluriannuel de politique culturelle départementale a été adopté, en décembre 2017.

Nous avons alors choisi de positionner **le Département comme un acteur de la coopération**, considérant que la culture pourrait devenir un véritable outil de qualification des politiques locales, par un support contractuel pluriannuel. A ce jour, quasiment tous les territoires se sont emparés du partenariat et nous sommes à l'aube déjà d'une seconde génération d'accords pluriannuels.

Notre approche a été également de **décloisonner nos expertises culturelles** (archéologie, archives, arts vivants et visuels, bibliothèque, patrimoine et musée de Vieux la

Romaine) en les regroupant au sein d'une direction et force est de constater qu'aujourd'hui, les projets sont croisés et que les cultures métiers s'enrichissent mutuellement, participant très activement au développement de nouveaux projets départementaux et dans le même temps, à l'ingénierie auprès des acteurs culturels du territoire. Cette option a participé fertilement à notre réactivité lors de la crise épidémique, tous domaines culturels confondus.

Fort de ces réussites, en termes de positionnement, c'est **davantage une évolution qu'une révolution** qui est proposée dans notre politique culturelle pour la période 2023-2028.

Il convient également de prendre en compte le contexte qui impacte le territoire et le domaine culturel. En effet, les six dernières années ont été le théâtre de faits marquants tels que l'incendie de Notre Dame de Paris le 15 avril 2019 qui a souligné la force symbolique portée par le patrimoine et la crise sanitaire qui frappe encore de plein fouet le secteur culturel.

Par ailleurs, **trois grandes mutations sont à l'œuvre** qui font évoluer nos ambitions :

- **La recomposition territoriale**, principalement intercommunale, qui refonde l'organisation des services publics locaux, n'est pas encore aboutie dans laquelle il est nécessaire que la coopération remplace la compétition et la culture peut être un outil d'appui ;
- **Le numérique n'est plus un choix** et il modifie en profondeur le rapport à l'art, quant à son accès, sa production et la diffusion de la culture. C'est une véritable révolution également en termes de participation, de création et de transmission. Les politiques culturelles doivent prendre en compte les besoins nouveaux générés mais aussi les risques en termes de diversité et de sensibilisation à l'information ;
- **La transition écologique s'impose à tous** et dans une époque de « toujours plus, toujours davantage », l'art et la culture invitent au ralentissement, à la réflexion et à construire un récit commun. Dans cette politique publique, comme dans les autres, les ferments du changement doivent s'inscrire.

Prenant en compte ces changements à l'œuvre et les fondations positionnées par notre premier schéma, notre politique culturelle 2023-2028 s'articulera autour de **trois axes qui comportent eux-mêmes quatre objectifs opérationnels** :

- **Le Département, partenaire des territoires,**
- **La modernisation au service des pratiques,**
- **Les citoyens au cœur de la politique culturelle.**



Ce schéma directeur vise également à **préparer la période suivante qui connaîtra une évolution forte concernant les propriétés historiques départementales**. En effet, le projet stratégique immobilier, adopté en décembre dernier rappelle le développement du château de Bénouville, projet phare de la mandature, dont la réouverture est projetée en 2027, ainsi que des études et premiers travaux à Vieux la Romaine et Pontécoulant pour réorienter les projets de ces derniers sites, en phase avec le XXIème siècle.

Dans ce schéma directeur, un cap clair est formalisé pour notre politique culturelle. Il est décliné au travers de **différents documents** :

- **Un schéma directeur culturel départemental** qui donne un cadre transversal,
- Deux schémas connexes, rendus obligatoires par le législateur : l'un concernant **la lecture publique** et l'autre, **les pratiques artistiques** qui sont adaptés simultanément au schéma directeur, pour la même période et qui fixent le cadre des actions,
- Ultérieurement soumis à notre assemblée, courant 2023, **le projet scientifique et culturel du musée de Vieux la Romaine et la stratégie des Archives départementales**.

Ces différents documents ont été élaborés en collaboration avec les équipes et les réseaux d'acteurs culturels avec lesquels nous œuvrons au quotidien.

Sommaire

BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR 2017-2022

<i>Axe 1 - Favoriser le développement culturel des territoires.....</i>	4
<i>Axe 2 - Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados : un effort sans précédent</i>	7
<i>Axe 3 – Soutenir et développer l’enseignement artistique</i>	9
<i>Axe 4 - contribuer à la diversité et à la cohérence des actions d’éducation artistique au collège.....</i>	9
<i>Axe 5 - faire vivre et évaluer la politique culturelle.....</i>	10

A – LE DEPARTEMENT, PARTENAIRE DES TERRITOIRES

<i>A1 - Favoriser l’équité territoriale.....</i>	11
<i>A2 - Faire référence comme pôle d’excellence</i>	14
<i>A3 - Développer l’offre d’ingénierie au service des territoires.....</i>	16
<i>A4 - Sensibiliser aux bonnes pratiques</i>	17

B – LA MODERNISATION AU SERVICES DES PRATIQUES

<i>B1 - Développer de nouveaux outils pour répondre à de nouveaux besoins.....</i>	18
<i>B2 - Faire des propriétés historiques départementales des lieux d’expérimentation.....</i>	20
<i>B3 - Répondre aux risques environnementaux et promouvoir la RSO.....</i>	21
<i>B4 - Accompagner les territoires en faveur du développement d’espaces et de projets culturels innovants</i>	22

C – LES CITOYENS AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE

<i>C1 - Mieux connaître et développer le public</i>	25
<i>C2 - Rendre les citoyens acteurs de la vie culturelle</i>	27
<i>C3 - Développer l’éducation artistique et culturelle</i>	28
<i>C4 - Promouvoir et donner de la visibilité.....</i>	30



BILAN DU SCHEMA DIRECTEUR 2017-2022

Après son adoption en 2017, des bilans réguliers ont été soumis à l'assemblée départementale en 2018, 2019 et 2020, puis en mai 2022 à la commission éducation et attractivité. La présentation du bilan est organisée selon les axes et objectifs prioritaires qui structurent le schéma de 2017.

Axe 1 – Favoriser le développement culturel des territoires

Objectif 1 : un accompagnement qui bénéficie à l'ensemble du territoire

Rappelons que le territoire du Calvados a connu ses 20 dernières années un véritable **bouleversement de son organisation locale** puisqu'en 2002, il comptait 705 communes et une intercommunalisation partielle (27 EPCI couvrant 70 % de son territoire). Aujourd'hui, le nombre de communes a diminué de 25 % et depuis 2017, 16 EPCI couvrent l'ensemble du territoire.

C'est dans ce cadre que le Département a choisi de favoriser l'émergence de stratégies culturelles locales sur l'ensemble du territoire départemental, **la culture étant comprise comme un facteur d'attractivité pour le Calvados**. Pionnier dans ce positionnement de partenaire culturel des territoires en Normandie, le Département a concrétisé l'accord sur quasiment l'ensemble de son périmètre.

L'ensemble des territoires est pratiquement contractualisé par les contrats de développement culturel de territoire (CDCT) et le partenariat est élargi à d'autres acteurs publics (Etat et Région). Il est important de souligner qu'**il n'est jamais requis que les territoires disposent de la compétence culture**. S'ils ne sont pas gestionnaires, les territoires sont des ensembliers afin que le service public culturel bénéficie à l'ensemble d'un bassin de population. C'est un total de **19 territoires contractualisés** : 14 EPCI, 4 communes nouvelles et 1 commune.

Ainsi, **10 préfigurations** ont été initiées et **9 contrats triennaux** sont signés.

Un levier pour les projets d'investissement

Corrélés aux contrats de territoires, les CDCT conditionnent, depuis le 12 décembre dernier, l'aide apportée aux équipements, assurant une cohérence entre le projet d'investissement, de fonctionnement et la stratégie culturelle locale. Dans ce contexte, des équipements culturels ont été financés à hauteur de 20 M€, générant 148 M€ de travaux sur le territoire de 9 EPCI.

Les moyens développés

L'ingénierie locale et départementale se sont développées

Pour **développer l'ingénierie dans les territoires**, le Département a accompagné le recrutement de **13 professionnels** dont le réseau a été réuni à 12 reprises depuis mars 2019.

Les contrats de développement culturel, au-delà de l'accompagnement financier, ont également fait état d'un **besoin important des territoires en ingénierie culturelle**. Fortement sollicité, le Département s'est mobilisé quotidiennement : la cellule dédiée, au sein de la direction de la culture, est l'agrégateur de multiples expertises, ce qui est très apprécié des communes et EPCI partenaires.

Les moyens financiers, un accélérateur de rééquilibrage

Depuis 2017, pour développer la politique contractuelle, ce sont près de 700 000 € qui ont été consacrés : appui au recrutement de coordinateurs (55 %) et les crédits complémentaires pour mener des projets nouveaux (45 %).

En outre, sur l'ensemble des aides de fonctionnement en matière culturelle, il est constaté que le taux d'aide départementale a augmenté en moyenne de près de 80% dans les territoires ruraux, tandis qu'il progressait de 8% pour la communauté urbaine. Les contrats culturels ont été dans ce cadre un accélérateur de ce rééquilibrage, puisque l'augmentation moyenne de l'aide départementale a été de 124% pour les territoires signataires des CDCT.

Enfin, on note que tous les établissements labellisés par l'Etat, dont la majorité des sièges est dans l'agglomération caennaise, ont développé des actions dans les territoires ruraux depuis 2017.

Objectif 2 : une promotion de la diversité et des expressions culturelles étendues sur l'ensemble du territoire départemental

Le Département a répondu présent pour **accompagner le secteur culturel fortement touché par la crise sanitaire** : outre le maintien des aides départementales, lorsque les porteurs de projets attestaient de dépenses malgré des contextes d'annulations et de reports successifs d'activités, notre collectivité a activé en 2020 et 2021 **des dispositifs de soutien exceptionnels** : par l'accompagnement d'une **cellule de conseil et d'orientations** des acteurs culturels, la compensation de pertes de recettes propres, notamment pour les salles partenaires de Collèges au cinéma, le soutien aux activités du 24 rue de Bretagne, ou les résidences « lien social », ce sont plus de **268 000 euros** qui ont été mobilisés pour atténuer les effets de la crise sanitaire.

Une attention soutenue à la création dans les territoires

Le Département accompagne la création des équipes artistiques aux côtés de la DRAC et de la Région. Ces 5 dernières années, ce sont ainsi **77 projets** qui ont été soutenus. Ces créations ont été diffusées chacune au moins 20 fois sur 2 ans. Concomitamment, nous avons soutenu **25 groupes de musiques actuelles** et nous avons élargi, depuis 2020, notre dispositif aux **arts visuels**.

Nous sommes attentifs à la présence artistique dans les territoires. Depuis 2018, l'appel à projets "**territoires ruraux, territoires de culture**", cofinancé par la DRAC, a permis de soutenir les demandes de **plus de 20 communes et EPCI**. On peut souligner une large diversité esthétique des propositions et un nombre croissant des demandes, de 9 à 16 annuellement.

Depuis 2019, pour infuser l'art près des plus fragiles, le Département accompagne le dispositif national **Culture Santé** qui soutient **les projets artistiques dans les établissements médicaux-sociaux** et prend en compte les projets culturels au sein de la Conférence des financeurs. Dans ce cadre, ce sont **39 projets répartis sur 16 communes** qui ont été soutenus pour un montant de 152 000 €.

Objectif 3 : structurer et développer l'accès au spectacle vivant et aux arts visuels

Le soutien aux structures artistiques et culturelles

En 2022, nous accompagnons **10 structures de spectacle vivant et arts visuels labellisées par la DRAC ou conventionnés** contre 7 en 2017. Ces établissements proposent plus de **1 000 représentations** par an pour **300 000 spectateurs**. Nous avons également élargi notre soutien à des **structures de mutualisation, 16 en 2022** et accru le volume des crédits de plus 20 %. En termes de diffusion, nous accompagnons environ **40 festivals** par an qui bénéficient à 300 000 spectateurs. Notre aide a progressé de 10 % en 4 ans en ce domaine. Concernant la diffusion tout au long de l'année, les CDCT ont permis, en 5 ans, **d'accroître de**

75 % le nombre de représentations organisées et l'autonomisation s'est fortement développée car sur les 91 spectacles accueillis par les territoires, 43 relèvent de saisons co-construites pour la saison 2021-2022.

Notre **parc départemental de matériel scénique** est un outil essentiel pour les lieux non équipés. Nous constatons sur la période une augmentation de 75 % pour les besoins internes de la collectivité et des prêts multipliés par 3 au profit des territoires avec lesquels nous avons passé des CDCT.

Objectif 4 : lecture publique – accompagner et soutenir le développement des projets culturels des territoires

Nous accompagnons le développement de l'offre de service du réseau constitué par plus de 130 établissements. Les objectifs du schéma portent principalement sur l'élargissement des horaires d'ouverture, le développement de l'offre y compris numérique et l'action culturelle, au travers de **conventions de partenariat proposés aux communes qui ont été entièrement renouvelées**.

Notre accompagnement s'est traduit par un nouveau service, **la formation personnalisée**. Depuis 2017, plus de 310 personnes provenant de 79 collectivités ont bénéficié de l'offre de formation.

Depuis 2017, la collaboration avec le réseau des 20 bibliothèques du territoire de **Caen la Mer** s'est renforcée avec une convention sur les ressources numériques (copilotage unique au plan national) et un partenariat autour de la petite enfance.

En termes de projets d'investissement, depuis 2017, **16 bibliothèques** ont été créées ou réaménagées.

Objectif 5 : lecture publique – développer de nouvelles modalités d'accès aux collections

La crise sanitaire a confirmé que **l'accès aux collections numériques** était une orientation nécessaire. En effet, la Boîte numérique, a permis, lors du confinement, d'ouvrir les ressources en ligne à l'ensemble des calvadosiens. Ainsi, le nombre de **bénéficiaires a été multiplié par 3 en 5 ans**, dépassant désormais 14 000. **100 % du réseau des bibliothèques du Calvados**, ratio très élevé au plan national, proposent ces ressources.

Concernant les collections physiques, ce sont **plus de 1 M de prêts par an** qui ont été réalisés, dont 16% des collections départementales (majoritairement par les bibliothèques des communes de moins de 3 500 habitants).

L'évolution notable du prêt s'est portée sur **la réservation de documents**, donc la demande expresse d'un ouvrage par une bibliothèque ou un usager. A ce jour, elle constitue quasiment **1 prêt sur 2** (contre 1 sur 3 en 2017).

Objectif 6 : la lecture publique – action culturelle et pratiques innovantes

Depuis 2017, la Bibliothèque du Calvados a mis en place différents appels à projet impliquant jusqu'à 37 bibliothèques différentes. On retient particulièrement **les actions petite enfance**, le Département étant labellisé Première Page par le ministère de la Culture et **les ateliers de l'info** notamment autour du Prix Bayeux.

Depuis 2017, **le festival Ma Parole !**, festival des arts du récit, a confirmé son inscription comme temps fort pour les bibliothèques du département. En effet, le festival a réuni pour chaque édition 3 000 participants et **fédéré en moyenne 25 collectivités**.

Axe 2 – Préserver et valoriser le patrimoine du Calvados : un effort sans précédent

Objectif 7 : soutenir la préservation du patrimoine

Sécuriser les collections des Archives départementales

La priorité a été la maîtrise et la traçabilité de l'ensemble des fonds et la préservation des fonds :

- Mise aux normes des magasins de conservation et du système SSI.
- Mise en œuvre d'un récolement permanent actualisé en temps réel.
- Suivi précis et actualisé en temps réel de l'espace occupé.
- Lancement du plan de sauvegarde des biens culturels.
- 50 000 € dédiés chaque année à la restauration du patrimoine écrit du département.



Mieux connaître et identifier les collections d'archives conservées

Outre les classements réalisés en interne, 80 à 100 000 € ont été mobilisés chaque année pour résorber les arriérés et réaliser le classement de fonds volumineux, permettant de mettre à disposition des sources nouvelles. Ont été classées : les archives de la maternité de Bénouville, les fonds d'architectes, les archives liées à la guerre et aux affaires maritimes 1800-1940, les archives de la SMN et de Moulinex, les archives de la Reconstruction et des bâtiments départementaux, les archives médiévales et d'Ancien Régime, la bibliothèque patrimoniale, les archives du port de Honfleur, les archives anciennes du CHU.

Conservation/restauration du patrimoine bâti et mobilier

Les dispositifs ont été adaptés et augmentés. Ainsi, depuis 2018, le Département abonde au fonds incitatif de la DRAC et plus récemment un partenariat inédit avec la Préfecture a été mis sur pied. Depuis 2019, les petites communes ont la possibilité de cumuler les aides patrimoniales avec l'APCR et le budget annuel a été doublé (2 M€).

En termes d'accompagnement financier, plus d'un **millier d'opérations** de restauration du patrimoine a été soutenu depuis 2017. Dès lors, le soutien départemental de plus de **7 M€** est un levier qui permet de soutenir une activité économique non délocalisable de 31 M€ de travaux. On peut noter que **l'effet levier est particulièrement remarquable pour le patrimoine non protégé** (1 € d'aide pour 2,4 €).

Objectif 8 : favoriser la connaissance du patrimoine en vue de sa valorisation

Archives : 5 ans pour améliorer l'accueil physique et numérique des usagers

La **restructuration du bâtiment des Archives départementales** a été achevée en 2019 modernisant l'accueil, la salle de lecture, créant une salle d'expositions temporaires et un service de cafétéria.

Améliorer le **service en ligne pour les usagers des Archives** est un enjeu crucial (au plan national 110 internautes pour 1 lecteur physique). Depuis 2017 et refondu en 2019, **un site dédié** fédère les ressources archivistiques. Il permet d'accéder aux inventaires et à 6,5 M d'images, ce qui représente **une des offres les plus importantes de sources en ligne sur le plan national**. En 2022, il a été consulté par 500 000 visiteurs (au sens d'adresse IP uniques).

Enfin, **un téléservice dédié "Contacter les archives"** a été développé en 2021, traitant 2 000 demandes annuelles. Le choix de l'open data en 2017, puis de la gratuité complète du service y compris pour la reproduction des documents en 2022, a contribué à l'efficacité du service.

Archéologie : une mission au service de l'aménagement et de l'attractivité des territoires

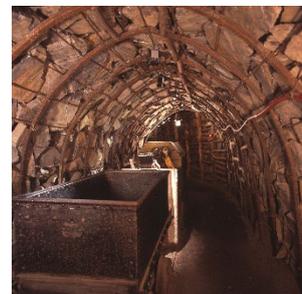
En se positionnant comme partenaire des territoires, notre service d'archéologie a **multiplié par quatre**

le nombre de diagnostics qu'il a réalisé (33 diagnostics entre 2012 et 2016 contre 140 entre 2017 et 2021), prenant en charge près de 70 % des surfaces contre 25 % pour les services territoriaux, en moyenne au plan national. Dans le même temps, 17 fouilles préventives ont été menées (contre 8 durant la période 2012-2016) dont près des deux tiers pour le compte d'aménageurs publics et privés.

Objectif 9 : valoriser le patrimoine du Calvados

- Le Département accompagnateur des acteurs locaux de la valorisation du patrimoine

Le Département accompagne au fonctionnement une **vingtaine d'acteurs locaux de valorisation du patrimoine**. Depuis 2020, afin de mieux valoriser le millier d'édifices religieux du Calvados, le Département facilite **l'adhésion au dispositif "églises ouvertes"** et accompagne l'association du patrimoine culturel dans sa mutation en faveur de la valorisation du patrimoine. Dans ce cadre, on peut souligner l'accompagnement important de la commune du Molay-Littry pour le **développement du musée de la mine en vue de son autonomisation**.



L'offre d'**ingénierie archéologique** a été développée dans différents sites du territoire.

En mutualisant une **conservation départementale d'art sacré à Bayeux**, le Département accompagne les communes qui préservent temporairement, leur patrimoine mobilier. Dans ce cadre, **3 opérations de mécénat avec la Fondation AG2R** ont permis de restaurer des œuvres provenant d'une vingtaine de communes.

En termes de temps fort et outre les journées du patrimoine, **Pierres en Lumières**, coordonné au niveau départemental, permet de valoriser les richesses de notre territoire.

- Le Département acteur de la valorisation

La réflexion sur le projet de développement de Bénouville

Propriétaire de ce joyau du patrimoine classique et souhaitant l'ouvrir au public, **le Département s'est engagé, depuis 2020, dans un projet de développement**. La phase de concours de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'achève fin 2022, permettant de projeter le déménagement des équipes culturelles et l'ouverture au public en 2027.

Des expositions et des supports de médiation diversifiés pour valoriser le patrimoine départemental auprès des plus grands nombres

Différentes collaborations ont permis **l'organisation d'exposition** : Esprits créateurs en 2018 à Bayeux et Lisieux, "Vous avez dits Barbares ?" à Caen en 2018-19, les expositions "Parcours de résistants" en 2019 et « Aux sports citoyens ! » en 2022 aux archives départementales. De nouvelles expositions itinérantes à disposition des territoires ont été réalisées. Enfin, un dispositif expérientiel de visite **"Les Etonnants Patrimoine"** a été développé avec Calvados Attractivité.

Faire participer le public à la collecte et à l'indexation des Archives

Depuis 2017, **les Archives du Calvados ont mené différents projets participatifs** :

- autour de la collecte telle que celle menée au plan national sur la Première Guerre Mondiale, les photographies anciennes (2017), Mai 68 (2018), la Seconde Guerre Mondiale (2019), le confinement (2020), les clubs sportifs (2021 et 2022).
- programme d'indexation collaborative sur les registres de conscription de la Grande Guerre (2018), les recensements de populations. Près de 17 000 annotations ont été ajoutées par les internautes depuis le lancement de ce projet.

Objectif 10 : développer l'attractivité des musée et site de Vieux la Romaine

Reconnu de longue date pour son savoir-faire en matière de médiation auprès du public scolaire, l'objectif était de renforcer l'attractivité du musée en ciblant ses actions vers le **public familial**. En termes de résultats, on relève des expositions accessibles à tous, le doublement du nombre d'animations et la multiplication par 5 des ateliers pour les familles avec un remplissage de 75 %. Au total, **la fréquentation annuelle du musée s'est accrue de 36 % depuis 2017**.

Toutefois, il faut noter que lors de **la crise sanitaire**, le site a été fermé au public pendant 318 jours. La fréquentation de 2022 (comparable à 2019) est encourageante pour la reprise de l'activité.

Parallèlement, un travail de fond a été mené pour **établir le projet scientifique et culturel de l'établissement** qui sera soumis à l'assemblée courant 2023.

Axe 3 – Soutenir et développer l'enseignement artistique

Objectif 11 : développer un réseau d'établissements de qualité et accessibles



C'est un réseau de **26 établissements d'enseignement artistique** dont le mode de gestion a été peu impacté par la loi NOTRe (50 % intercommunal). Leur offre bénéficie à 17 000 usagers dont 8 000 en intervention en milieu scolaire. L'évolution de ces dernières années est que plus de **la moitié des nouveaux élèves provient de la création d'orchestres à l'école** (soit 615 élèves).

Davantage d'écoles s'ouvrent à de nouvelles disciplines, proposant la danse (9 établissements en 2020 contre 7 en 2017), le théâtre (3 contre 2 sur la même période) et les arts plastiques (3 contre 2).

Depuis 2018, pour permettre aux élèves de bénéficier d'instruments de qualité, nous accompagnons l'ensemble des établissements à **l'acquisition de près de 750 instruments** dont 80% sont loués.

Afin d'améliorer l'offre, nous avons mis en œuvre, conformément au schéma culturel : **un programme de formation** qui a bénéficié à 157 professionnels et 5 conventions triennales avec les établissements.

Axe 4 – Contribuer à la diversité et à la cohérence des actions d'éducation artistique au collège

Globalement, ce sont plus de **10 000 collégiens** qui **bénéficient chaque année des actions d'éducation artistique** :

- les appels à projet "culture et citoyenneté" ont été développés pour 7 500 élèves en 5 ans,
- 80 % des jumelages culturels sont organisés dans des collèges hors de l'agglomération caennaise,
- plus de 50 collèges participent chaque année à collège au cinéma.

En outre, les services patrimoniaux de la collectivité ont développé, de **nombreuses actions en matière d'éducation artistique et culturelle**.

Axe 5 – Faire vivre et évaluer la politique culturelle

Objectif 14 : développer la communication autour des ressources culturelles départementales

La visibilité numérique

La page Facebook des Archives du Calvados, ouverte en 2013, a connu une augmentation de +74% depuis 2017. Elle compte plus de 6 600 abonnés en 2022 et reste un élément d'ouverture. En 2020, **une fouille préventive réalisée à Vieux a été valorisée par une série de dessins** publiée régulièrement, sur le site internet du Département. En 2021 et 2022, une première saison de **la web série humoristique, les « Mordus du patrimoine »** a été créée et rencontre un grand succès.

Les supports physiques

Le logo départemental a été posé en 2020 sur la tour des Archives départementales. Un catalogue grand public sur l'histoire de cette mission de service public a été publié en 2019. Pour valoriser les opérations archéologiques, ont été réalisés des plaquettes, des panneaux de chantier ainsi qu'un livret sur les 40 ans d'activité du service en 2022.

Objectif 15 et 16 : concertation, dialogue et évaluation

C'est en ce sens que les professionnels recrutés par les EPCI ont été réunis régulièrement comme indiqué précédemment et que les élus de ces territoires ont été rassemblés en juin 2020. Concernant la Bibliothèque du Calvados, ont été créés, une veille sectorielle sur le site internet et un groupe Facebook dans l'optique d'un partage des pratiques. Depuis 2017, le service du patrimoine organise un forum annuel "Bouge ton patrimoine" ainsi qu'une matinée, depuis 2019, visant à présenter l'intervention départementale. Enfin, le Département est également partenaire de l'Université de Caen pour des actions de recherche et d'enseignement concernant les archives et l'archéologie.

En conclusion, si ce premier schéma était ambitieux, **comptant 5 axes, 16 objectifs et pas moins de 82 fiches action**, la lecture de son bilan fait apparaître que le changement a bien été conduit.

Par rapport aux objectifs que nous nous étions fixés, nous avons même ajouté, en prenant en compte les évolutions nationales et les demandes locales, nombre de réalisations supplémentaires telles que le label Bibliothèque Numérique de Référence, l'adhésion au dispositif culture santé et à Eglises ouvertes, des mesures pour prévenir les incendies dans les édifices patrimoniaux et pour accompagner la transformation des lieux culturels, créer une web série patrimoniale, participé à des actions recherche et ouvert des services de renseignement des usagers aux Archives et à la Bibliothèque.

A • LE DEPARTEMENT, PARTENAIRE DES TERRITOIRES

Cet axe vise à ancrer davantage le positionnement de coopération adopté lors du schéma directeur précédent. Il sera décliné au travers des objectifs opérationnels suivants :

- **favoriser l'équité territoriale** sur l'ensemble du territoire départemental par une culture de coopération, via notamment notre politique contractuelle,
- **faire référence comme pôle d'excellence** au travers des expertises des services culturels du Département et notamment en développant de nouveaux outils et modernisant ses établissements,
- **développer l'offre d'ingénierie** au service des territoires en développant et animant un réseau de coordinateurs locaux ainsi qu'en appuyant l'accompagnement de stratégies sectorielles,
- **sensibiliser aux bonnes pratiques** en partageant les savoir-faire et sensibilisant aux enjeux.

A1 - Favoriser l'équité territoriale

Eléments de contexte et descriptif :

La culture et le patrimoine constituent des leviers pour le développement et l'attractivité des territoires. En effet, ils participent à la qualité de vie de ceux qui y résident et c'est d'ailleurs un critère déterminant pour l'installation de nouveaux résidents en quête d'une offre de services accessible et adaptée à leurs besoins. La qualité de l'offre culturelle et son rayonnement, en termes d'image, contribuent également au sentiment d'appartenance à un territoire à travers la valeur positive qu'elle véhicule.

Le Département considère ainsi que **tous les Calvadosiens doivent avoir accès, dans leur territoire de vie, à des services et équipements de qualité** et en phase avec les pratiques culturelles actuelles.

C'est en ce sens que le Département encourage chaque bassin de vie, qu'il soit territoire intercommunal ou commune nouvelle, à se saisir des enjeux culturels, dans une perspective de développement territorial, et les accompagne à la définition et l'animation d'une stratégie culturelle. La loi NOTRe a amené les EPCI à recomposer leurs politiques avec des compétences héritées et/ou imposées sans nécessairement en avoir les expertises techniques.

La définition de stratégies locales, par un partenariat contractualisé entre chaque territoire et le Département, via le Contrat de Développement Culturel de Territoire (CDCT présenté en focus à la fin de cet objectif opérationnel dans un encadré) est déterminante pour assurer la pérennité et le développement de services qualitatifs et adaptés, en adéquation avec les spécificités et les besoins locaux. Ce contrat pluriannuel permet de mieux choisir ensemble les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Le Département portera dans ce cadre une attention particulière aux territoires les moins dotés en structures culturelles et patrimoniales, ou aux moyens insuffisants, plus particulièrement en zone rurale.

Plus largement, **la mise en réseau des services doit être facilitée**, notamment à l'échelle intercommunale, pour impulser les synergies entre les équipements de centralité/rayonnants et ceux de proximité. Dans la même perspective, le Département accompagnera les territoires dans l'appropriation des richesses de leurs patrimoines (archivistiques, archéologiques, artistiques, monumentales, etc.) comme levier de

projets culturels innovants et inclusifs en lien avec les autres politiques sociales, territoriales et environnementales qu'il porte.

Enjeux :

- Partager la connaissance du territoire, repérer les fragilités et les déséquilibres pour mieux cibler les besoins,
- Accompagner, en priorité, les premiers équipements culturels de proximité, les bibliothèques des collectivités de moins de 2 500 habitants dans le développement de leurs services,
- Contribuer à positionner les médiathèques comme des lieux de proximité pour la rencontre avec les œuvres et les artistes (soutien à l'action culturelle, Module Horizon de l'Artothèque)
- Travailler en transversalité sur la collecte et la connaissance des fonds d'archives par territoire,
- Identifier, en matière d'archives, les zones les plus fragiles, les priorités de collecte mais aussi les archives essentielles d'un territoire,
- Accompagner les EPCI dans l'identification des richesses patrimoniales et archéologiques de leur territoire dans la perspective d'en faire des leviers pour des projets de valorisation culturelle,
- Accompagner les territoires dans l'organisation de saisons professionnelles en spectacle vivant et en arts visuels, sur l'ensemble des territoires et en faveur d'une diversité des expressions artistiques,
- Jouer un rôle ressource en termes de conseil et d'orientation des porteurs de projets, de mise en relation entre structures, avec les territoires et avec les artistes,
- Organiser la mutualisation de moyens pour l'accueil d'artistes, la diffusion artistique et la médiation culturelle, en priorité pour les territoires les moins dotés en moyens professionnels et en lieux spécialisés.

Outils à développer :

- **Pour l'ensemble des domaines culturels :**
 - la seconde et troisième génération de CDCT,
 - Corréler les contrats de territoire d'investissement et les stratégies culturelles locales pluriannuelles,
 - articuler progressivement les CDCT avec les conventions sectorielles (lecture publique, enseignement artistique...),
 - faciliter des passerelles techniques et opérationnelles entre les acteurs du patrimoine et les acteurs de la diffusion et de la création artistique,
 - articuler les dispositifs de soutien financier et renforcer l'accompagnement à la structuration de projet, favoriser les développements de projets.
- **En matière de lecture publique :**
 - un soutien renforcé auprès des bibliothèques des communes de moins de 2 500 habitants : prêts facilités, subventions, ingénierie renforcée par des rendez-vous annuels,
 - favoriser l'aménagement d'équipement dans les zones dépourvues d'offre,
 - associer davantage le festival Ma Parole à des stratégies culturelles globales locales.
- **En matière d'archives et de patrimoine, des cartographies :**
 - des enjeux en matière de collecte et de conservation des archives,
 - des richesses et enjeux du patrimoine monumental et archéologique.
 - une ingénierie de projets pour des actions de valorisation et de médiation du patrimoine.
- **En matière d'arts vivants et visuels :**
 - co-construction de saisons de territoires, parc de matériel technique mis à disposition des acteurs locaux,
 - soutenir la diffusion artistique professionnelle et encourager la médiation culturelle dans une perspective d'équilibre territorial et de diversité culturelle :

Focus sur le Contrat de Développement Culturel de Territoire (CDCT)

En mettant en place l'outil contractuel au cœur de la politique culturelle 2017-21, le Département a matérialisé son positionnement d'accompagnateur des territoires, au plus près de leur stratégie de développement.

Une première génération de CDCT touche à son terme, aussi dans la volonté de réaffirmer son engagement au plus près des territoires, la politique culturelle confirme ses objectifs suivants :

- Faire du **CDCT l'outil du cadre commun** et facilitateur d'accès aux dispositifs de la politique culturelle départementale avec une phase de préfiguration si c'est nécessaire,
- Favoriser **l'émergence de nouveaux contrats triennaux et adapter les deux prochaines générations de contrat** au regard des besoins et ambitions actualisés des territoires,
- **Affirmer la corrélation entre l'aménagement et la stratégie locale** : la politique d'investissement des contrats de territoires doit résonner avec la vision formalisée dans les CDCT qui devient une des conditions d'éligibilité d'aide apportée aux équipements. C'est le déploiement d'une ingénierie renforcée pour accompagner aux stratégies d'aménagement et de maillage culturel.
- **Adapter et consolider les dispositifs d'aide financière en fonction de l'échelle de contractualisation** (2,65 € comme ligne d'horizon) / crédits de droit commun. L'équité appelle à l'accompagnement des acteurs les moins dotés, sans pour autant pénaliser les mieux dotés. Pour cela l'intervention culturelle départementale précédemment plafonnée à hauteur de 2,65€/habitant se transforme en un cap à atteindre et à dépasser quand cela est justifié (exemple : des communes nouvelles comptant peu d'habitants et portant une politique culturelle volontaire à cadrer devraient pourrissent accéder à des crédits d'intervention, au-delà des 2,65€, permettant la structuration du projet). De la même façon, des crédits de développement ne peuvent être pérennes, les actions implantées basculant à terme dans les crédits de droit commun.
- **Intégrer des focales plus importantes sur des secteurs culturels**. A ce titre, il est important de favoriser la mise en œuvre de stratégies en matière de lecture publique et d'enseignement artistique au plan intercommunal. De la même façon, le patrimoine peut être le pivot du développement pour atteindre un effet d'échelle cohérent avec la valorisation.
- **Expérimenter et formaliser les coopérations avec les partenaires institutionnels**, notamment l'Etat et toutes les institutions qui abonderont dans le sens d'une intervention complémentaire au service d'une stratégie partagée.

A2 - Faire référence comme pôle d'excellence

Éléments de contexte et descriptif :

Le Département dispose d'équipements culturels et de dispositifs d'aides au service des territoires. Acteur culturel majeur, il possède une expertise forte en ces domaines et joue un rôle dans la maturation de projets. Présent à la fois en amont et au cours d'élaboration de ces derniers, il peut mettre à disposition des porteurs d'intentions une multitude de services leur permettant de se lancer dans les meilleures conditions et concourir ainsi à la formation d'un écosystème propice à l'émergence, au développement et à la concrétisation d'initiatives structurantes pour le territoire.

Le Département souhaite se positionner comme "incubateur", comme **pôle d'excellence, d'exemplarité et de ressources au service de ses partenaires et usagers en matière de culture et de patrimoine.**

Pour cela, et dans chacune des compétences qu'il exerce, il s'agira de **moderniser ses établissements** respectifs afin de les hisser aux niveaux d'exigences requis, de **se former à de nouvelles compétences, de renforcer les acquis, de maintenir une veille** constante sur l'évolution des attentes et des pratiques et d'être force de propositions et d'innovations.

Afin d'être lisible des partenaires culturels du territoire et au-delà, il convient de **promouvoir les outils et nos actions** en mettant les moyens nécessaires dans un plan de communication efficient dont l'objectif est de positionner le Département comme pôle de référence.

Il s'agit également de **participer à des réseaux nationaux**, pour chacun des domaines culturels, afin de bénéficier de l'émulation, du partage des savoir-faire et de valoriser l'action culturelle du Calvados.

Enjeux :

- adaptation des locaux aux nouveaux besoins en termes de sécurité, conservation, accueil des publics, valorisation des collections (Bibliothèque du Calvados, Archives, musée de Vieux la Romaine),
- adaptation continue des équipes par la formation, le mentorat, l'élaboration de protocoles aux nouveaux outils, au changement climatique et à l'évolution des demandes des usagers,
- inscription dans des réseaux, labels ou schémas de normes qui reconnaissent la qualité des projets (Bibliothèque Numérique de Référence, Olympiade culturelle, Millénaire de Caen, label EAC, Centre Culturel de Rencontres...).

Exemples d'outils :

- **Globalement :**
 - plan de formation aux normes et techniques de conservation les plus à la pointe de l'ensemble des agents pour leur permettre d'être des relais d'excellence au sein du Département,
 - sensibilisation des équipes culturelles à la RSO,
 - travaux d'accessibilité dans les propriétés historiques départementales accueillant du public.
- **Concernant les Archives :**
 - Étude des perspectives d'accroissement et des solutions à 10 ans,
 - Réaménagement des collections pour répondre aux enjeux de conservation et de sécurité au travail des agents,
 - équipements en conformité avec les normes actuelles et les caractéristiques du bâtiment : sécurité incendie et contre le vol, contrôle de l'air et hygrométrie sans recours à la

climatisation, dépoussiérage, équipements adaptés en cas d'urgence climatiques. Ces exigences comprennent à la fois des investissements et la maintenance régulière des équipements.

- **Concernant le musée et site de Vieux-la-Romaine :**
 - modernisation des locaux de réserve et d'étude mutualisés pour l'archéologie et le musée,
 - étude en vue de la modernisation des outils et équipements de médiation,
 - redéfinition des protocoles d'accueil des publics et des nouveaux outils d'accompagnement financier (ex : Pass culture), en intégrant une démarche qualité,
 - identification comme pôle d'excellence et de ressources en matière de conservation et d'ingénierie de projets sur les plans de l'accessibilité, de la médiation et de l'accueil du public scolaire.

- **Concernant la Bibliothèque du Calvados :**

Modernisation des espaces pour un meilleur accueil des partenaires des bibliothèques locales avec notamment la possibilité du prêt en libre-service, un showroom, un espace d'expérimentation.

- **Concernant les Affaires Culturelles, l'archéologie et le patrimoine :**

Aménagement de locaux de travail et d'espaces logistiques partagés dans le cadre du projet de développement du château de Bénouville qui permettent davantage de mutualisation des usages et des pratiques.

- **Concernant le château de Bénouville :**

Faire le récit de sa restauration et de son aménagement sur un support grand public, en tant que projet inspirant.

 - Indicateurs :
 - études menées puis locaux aménagés
 - plans et actions de formation
 - réseaux nationaux intégrés
 - aménagement des locaux pour la Bibliothèque et logistique, à Bénouville
 - édition du support sur le projet de développement du château de Bénouville

A3 - Développer l'offre d'ingénierie au service des territoires

Éléments de contexte et descriptif :

Depuis 2017, le Département a engagé une démarche d'accompagnement des territoires pour favoriser leur développement culturel. Cette dynamique a permis le développement d'une collaboration étroite avec les EPCI et les communes. En ce sens, le Département a accompagné le recrutement de professionnels, **les coordinateurs culturels**, créant ainsi un maillage de professionnels répartis sur le territoire calvadosien, à même de favoriser l'adoption de stratégies culturelles locales pluriannuelles. Dans le même temps, il a **animé différents réseaux** afin de favoriser l'émulation et le transfert de bonnes pratiques.

Les besoins des territoires sont en cours d'évolution. Il s'agit désormais d'**accompagner des stratégies sectorielles**, par domaine d'activité culturelle, en favorisant le recrutement de l'ingénierie ad hoc, lorsque le territoire n'en est pas encore pourvu : coordination de réseau lecture publique, coordination des pratiques, diffusion et transmission artistique, coordination de service d'archives ou de service patrimoine, médiateur-développeur.

Le Département continuera à veiller à ce que ces professionnels, en charge de missions de développement, **bénéficient d'une mise en réseau proactive et de toute possibilité de montée en compétence**.

Enjeux :

- compléter le maillage des coordinateurs culturels locaux dans les territoires encore non pourvus, le cas échéant,
- accompagner les territoires à se doter de professionnels par spécialité culturelle, en cohérence avec les objectifs signalés dans les contrats pluriannuels passés avec le Département,
- continuer à développer l'animation du réseau des coordinateurs et intégrer les professionnels spécialisés dans les réseaux préexistants (lecture publique, enseignement artistique, patrimoine et musée...),
- faciliter l'appropriation des enjeux culturels par les élus locaux.

Exemples d'outils :

- élargissement de l'aide à la professionnalisation des territoires par le soutien du recrutement sur 3 ans élargie aux fonctions identifiées comme enjeu prioritaire dans les contrats,
- élaboration d'un programme de formation (en continuité de ceux existants pour la lecture publique et l'enseignement artistique),
- en matière de lecture publique, développement de l'ingénierie appuyée auprès des bibliothèques les plus modestes,
- réunion régulière des réseaux professionnels sectoriels et transversaux,
- expérimentation d'un dispositif de tutorat pour les encadrants ou enseignants en établissement d'enseignement artistique,
- développement d'une plateforme numérique d'échange entre les acteurs locaux et les services culturels départementaux.

Indicateurs :

- nombre de recrutements de professionnels accompagnés, globalement et par domaine culturel.

A4 - Sensibiliser aux bonnes pratiques

Éléments de contexte et descriptif :

Le Département souhaite jouer **un rôle d'appui** en mettant au service de ses partenaires son expertise technique et scientifique. Pour cela, **une communication adaptée aux enjeux** est à construire. L'objectif est de **favoriser le développement des bonnes pratiques**, en lien avec les obligations légales, dans les domaines de la construction et du pilotage de projets artistiques et culturels, ainsi que dans ceux de l'étude, de la conservation, de la préservation et de la valorisation des patrimoines. Il s'agit aussi de **partager les savoir-faire** pour le développement de services culturels adaptés aux territoires, mais aussi pour inciter aux développements de tels services.

Au-delà de l'accompagnement sur projet, les acteurs culturels du territoire témoignent **d'un besoin récurrent de sortir de l'isolement**, pour travailler davantage en réseau. Ce besoin fait écho au rôle de **mise en relation interprofessionnelle** que peuvent jouer les services culturels du Département. Ce nouveau rôle nécessite des développements de compétences mais aussi **une adaptation de nos outils en adéquation avec cette posture**.

L'objectif est de dépasser la fonction d'ingénierie, et de **jouer un rôle d'animation de réseaux**, de formation et d'information de tous les acteurs de la culture et du patrimoine dans le département. Ce rôle est conçu dans une position de facilitateur des échanges, de mise en relation et de pédagogie collaborative où chacun apprend et se nourrit de l'autre. Il s'appuie sur les outils mis en œuvre au sein de l'ingénierie territoriale et des contrats de développement culturels, mais peut aussi **développer des méthodes informelles de coopération et d'intelligence collective** à l'échelon communal, associatif, etc. Ce rôle peut se décliner de manière différente selon les secteurs culturels et les partenaires envisagés.

Enjeux :

- sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux de conservation du patrimoine bâti et archéologique, des objets d'art et du patrimoine écrit communal.
- sensibiliser les acteurs du territoire des patrimoines, y compris hors champ culturel (notaires, élus, agents des services publics), à leur rôle en matière de constitution de la mémoire historique de demain,
- identifier et soutenir les réseaux du territoire : référents archives, coordinateurs culturels, acteurs de la lecture publique et du patrimoine, des arts vivants et visuels,
- développer des outils de communication adaptés aux besoins d'information et de formation des acteurs et réseaux professionnels ou associatifs.

Exemples d'outils :

- création d'ateliers ou de visites pour les référents archives, bibliothécaires, coordinateurs culturels ou les élus locaux,
- création de fiches types d'information sur des sujets à discuter et co-créer,
- animation de réseaux professionnels via des outils partagés, des réunions et rencontres professionnelles sectorielles et/ou transversales,
- inscription de méthodes d'intelligence collective, de réseaux d'échanges et de pédagogie inversée dans les formations,
- formations à la facilitation pour développer les compétences en interne et dans les réseaux,
- création d'ateliers ou de visites liés à l'archéologie préventive, la conservation du patrimoine archéologique ou à la médiation au musée de Vieux-la-Romaine pour les porteurs de projets.

Indicateurs :

- nombre de visites et ateliers organisés,
- nombre de réseaux, nombre de réunions par réseau.

B • LA MODERNISATION AU SERVICES DES PRATIQUES

Cet axe vise à adapter la politique culturelle départementale aux mutations de notre époque. Il sera décliné au travers des objectifs opérationnels suivants :

- **développer de nouveaux outils pour répondre à de nouveaux besoins** en matière numérique,
- **accompagner les territoires en faveur du développement d'espaces et de projets culturels innovants** pour favoriser l'émergence de nouveaux projets, développer l'interdisciplinarité et l'ouverture à de nouveaux publics,
- **faire des propriétés historiques départementales des lieux d'expérimentation** au travers du projet phare de la mandature au château de Bénouville mais aussi en mutant l'offre du musée de Vieux la Romaine,
- **répondre aux risques environnementaux et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations (RSO)** en repensant notre politique culturelle au prisme du changement climatique.

B1 - Développer de nouveaux outils pour répondre à de nouveaux besoins

Eléments de contexte et descriptif :

Le Département, comme opérateur dans le domaine culturel et patrimonial, s'adresse directement à un public d'utilisateurs des services proposés : Archives départementales, ressources en ligne de la Bibliothèque du Calvados, acteurs du patrimoine local, aménageurs du territoire, associations et particuliers... **La demande et les pratiques de ces usagers évoluent rapidement dans un contexte de grande mutation, notamment numérique.** Ces utilisations ont été démultipliées par la crise sanitaire. Or, le numérique impacte les pratiques, de la production des contenus aux usages sociaux, informationnels, économiques mais aussi culturels : recours aux réseaux sociaux et à internet pour s'informer et rechercher une information, demande par l'utilisateur d'une réponse rapide et d'une facilité dans sa pratique, développement de la musique et des vidéos en ligne, nouvelles formes de médiation immersives, émergence de cultures numériques (culture du libre, fab lab ...). **Si le numérique peut être un outil d'émancipation et de découverte, il peut être également générateur d'exclusion,** dans l'accès aux services et aux contenus culturels.

Dans ce contexte, l'enjeu majeur est de faciliter la visibilité et l'accès à des contenus culturels et informationnels, dans une constellation de propositions. Ces demandes invitent à se pencher en priorité sur la mise en accessibilité de l'accès aux services culturels départementaux en ligne, mais aussi sur la manière dont sont structurées les informations et leurs canaux de diffusion. Ces évolutions nécessitent d'adapter les outils, ainsi que les ressources mises à disposition des usagers, permettant de compléter ou d'étoffer une offre librement accessible sur internet et de créer les conditions d'une grande interopérabilité entre les différentes offres proposées.

Le Département doit également **se préparer aux enjeux de demain en matière de révolution des usages numériques,** qu'il s'agisse de l'archivage électronique, des nouveaux usages du numérique, des nouveaux patrimoines, ou encore des évolutions en matière d'accès à la culture et à l'information culturelle et patrimoniale ou encore de médiation. Il doit dans ce cadre impulser et soutenir le développement de compétences des acteurs culturels du territoire en littératie numérique et bien accompagner ses propres équipes en termes de formation.

Enjeux :

- développer des outils d'échange ou de demande d'aide avec les usagers répondant aux attentes de simplicité et d'agilité,
- développer des logiques de guichets uniques ou d'interopérabilité entre les différents guichets existants,
- faciliter l'accueil multi-modal des usagers entre accueil en ligne, physique et téléphonique,
- favoriser l'interaction avec les outils numériques mise en place à l'échelle de la collectivité,
- promouvoir et simplifier l'accès aux ressources en ligne de la bibliothèque, des archives et des services patrimoniaux,
- mettre à disposition des outils numériques innovants facilitant l'accès aux patrimoines, aux archives, aux ressources des bibliothèques,
- préparer l'environnement numérique de demain dans le domaine culturel et patrimonial, y compris en matière de conservation du patrimoine numérique (archives électroniques natives),
- favoriser l'appropriation d'une culture numérique et lutter contre la fracture numérique.
- former les acteurs culturels aux enjeux du numérique, notamment sur l'impact des technologies numériques sur la médiation mais aussi sur la préservation du patrimoine nativement numérique (archives électroniques natives),
- favoriser la montée en compétence des agents des services culturels sur les nouveaux outils numériques.

Exemples d'outils :

- **Globalement :**
 - formation aux démarches innovantes en direction des agents et professionnels des territoires,
 - mise en accessibilité des sites et refonte graphique pour favoriser la médiation et la découverte des ressources,
 - médiation et mise à disposition d'outils issus des nouvelles cultures numériques : Fab lab, réalité virtuelle, etc.
- **Concernant plus particulièrement les Archives :**
 - outils facilitant la recherche nominative et les recherches récurrentes sur le portail des Archives,
 - outils permettant la conservation et la communication des archives électroniques natives.
- **Concernant la Bibliothèque du Calvados :** refonte graphique de la Boîte numérique et campagne de promotion des ressources en ligne,
- **Concernant le service archéologie et le musée de Vieux la Romaine :** outils facilitant l'accès à la connaissance et à la localisation des richesses archéologiques des territoires ainsi qu'à la connaissance du site patrimonial de Vieux-la-Romaine.

Indicateurs :

- indice de satisfaction des usagers sur le téléservice des Archives du Calvados et de la Boîte numérique
- acquisition d'un outil pour l'archivage électronique pour les archives électroniques natives,
- nombre d'utilisateurs de la Boîte numérique et des données en ligne des Archives,

- nombre de consultants des données archéologiques et patrimoniale du SIG départemental,
- nombre de consultants des portails des collections (réseau des musées normands et Joconde)

B2 - Accompagner les territoires en faveur du développement d'espaces et de projets culturels innovants

Eléments de contexte et descriptif :

Si par nature, le domaine culturel est un espace d'évolution perpétuelle, il convient de reconnaître que les structures comme les politiques culturelles, compte tenu du contexte post-épidémique, ont aujourd'hui **un besoin urgent de se réinventer**.

Aussi le Département doit-il conforter son rôle d'accompagnateur des territoires et des acteurs culturels dans le développement d'espaces et de projets culturels innovants, pour **expérimenter de nouvelles formes d'expression artistique, des transversalités entre nos domaines d'action renforcées, et d'autres rapports à la culture et au patrimoine pour les Calvadosiens**.

Il s'agit d'**améliorer la connexion aux pratiques culturelles** des personnes et aux modes d'accès actuels à l'information et à la connaissance. Dans ce cadre, nous serons particulièrement attentifs à l'évolution des usages culturels du numérique.

S'il on veut favoriser l'élargissement du public, il est primordial de **décloisonner les pratiques, de renouveler les formes artistiques et de médiation**. En outre, il s'agit de **développer la participation à la vie sociale et culturelle et de favoriser l'évolution des pratiques professionnelles**.

Enjeux :

- inscrire cet objectif dans les CDCT, qui peuvent être le support de l'invention d'espaces privilégiés d'expérimentation culturelle, notamment en favorisant la coopération interservices et avec les ressources culturelles et patrimoniales du territoire ;
- encourager et soutenir, notamment via ces contrats, des projets croisant les enjeux d'accès à l'information, de la valorisation du patrimoine et de la mémoire, de la création, de la diffusion et de la médiation artistiques, de la prise en compte des expressions culturelles des personnes, etc., pour favoriser la participation des habitants à la vie culturelle de leur territoire et le croisement des publics ;
- accompagner les professionnels, les bénévoles et les élus dans la meilleure prise en compte de l'évolution des pratiques culturelles actuelles et des enjeux de l'accès à l'information, par la formation, le cas échéant par la professionnalisation des équipes, et la consolidation d'un socle de compétences-clés, des journées d'étude ou la création d'outils méthodologiques ;
- développer, dans les territoires et chez les opérateurs, les savoir-faire nécessaires au développement de méthodes agiles et participatives pour favoriser la coopération et la participation des habitants à la vie culturelle du territoire ;
- soutenir un réseau de structures ressources, labellisées ou conventionnées avec le Département, notamment pour qu'elles rayonnent sur l'ensemble du territoire départemental, notamment en zones rurales, et participent à la conception et la mise en œuvre de projets innovants ;
- financer et accompagner des espaces et des actions de recherche et de création artistique, favorisant l'évolution des propositions, expérimentant de nouvelles formes de présences

- artistiques et de valorisation du patrimoine et réinterrogeant les modalités de médiation culturelle ;
- soutenir un réseau de structures d'accompagnement de l'activité artistique professionnelle et en amateur, contribuant à la mutualisation d'outils, de méthodes et de fonctions supports ;
 - bonifier les aides à l'investissement, pour les projets attestant d'un caractère innovant à l'échelle départementale, en termes de croisement des usages, de la prise en compte des pratiques culturelles actuelles.

Exemples d'outils :

- les plans de formation et l'animation de réseau sectoriels : lecture publique, pratiques artistiques, réseau des coordinateurs culturels, patrimoine ;
- l'aide à l'élaboration de projets transversaux en mobilisant différentes compétences spécialisées culturelles de la direction et celles de structures ressources (exemple pour la création d'un module d'exposition d'œuvres d'art dans les bibliothèques);
- l'aide à des projets permettant l'appropriation du patrimoine ou de recherches archéologiques, par exemple, par la création artistique, ou vice versa, afin de décroiser les pratiques culturelles et développer de nouvelles formes de médiation culturelle.

Indicateurs :

- diversité des territoires et des groupes de personnes concernés par des actions innovantes,
- diversité des domaines de la culture et du patrimoine mobilisés pour ces actions.

B3 - Faire des propriétés historiques départementales des lieux d'expérimentation

Éléments de contexte et descriptif :

Les monuments participent à l'identité d'un territoire et de sa communauté. Ce sont aussi des moteurs d'attractivité, de développement économique et de rayonnement territorial. Sans compter les efforts engagés de longue date pour les conserver, il est important d'adapter leurs usages et fonctions aux besoins des habitants et des visiteurs. Il s'agit d'expérimenter des usages, des gouvernances, des fonctions, des restaurations, des outils de médiation.

En intégrant une dimension expérimentale dans le développement de ses propriétés historiques, il s'agit pour le Département d'être exemplaire afin d'inciter plus efficacement les partenaires territoriaux à adopter de nouvelles pratiques.

La dernière fois que le Département a développé un outil de valorisation historique, c'est il y a 20 ans avec l'ouverture du musée de Vieux la Romaine. Une génération plus tard, le contexte, les attentes et les usages en la matière ont fortement évolué.

Pendant la durée de ce schéma directeur, il s'agit de focaliser les énergies et les moyens sur le développement d'un nouveau projet culturel pour **le château de Bénouville** et de **repositionner le projet de Vieux la Romaine**. Concernant le château de Pontécoulant et la chapelle de Saint Gabriel Brécy, leur devenir sera étudié, en étroite collaboration avec les acteurs locaux.

Enjeux et outils :

- **Développer une pouponnière artistique et culturelle au château de Bénouville**

Le projet de développement du site est expérimental dans les dimensions suivantes :

- l'innovation environnementale tant sur le plan des investissements que sur le plan de la gestion (démarche RSO avec les équipes),
- la logique d'accessibilité universelle dans l'accès du public aux offres artistiques et patrimoniales,
- les espaces de résidence et de travail collaboratifs qui permettront de croiser des compétences artistiques, scientifiques ou de savoir-faire,
- la création d'une plateforme de services culturels pour les acteurs locaux,
- la découverte des coulisses des métiers pour les visiteurs, profitant qu'une partie des équipes culturelles départementales déménagent sur le site,
- le développement d'un lieu de vie professionnelle qui prenne en compte la mutation du rapport au travail,
- la concertation avec les acteurs du territoire pour co-construire la programmation.

- **Muter progressivement l'offre du musée et du site de Vieux-la-Romaine**

Si la vocation d'outil de médiation du musée est reconnue au plan régional depuis deux décennies, les découvertes archéologiques importantes réalisées depuis lors et la nécessité de transformer le site d'interprétation en destination de visite pour développer le public généreront, dans le temps, une forte évolution du projet. Il est expérimental dans les dimensions suivantes :

- l'élargissement de la valorisation à l'ensemble de l'ancienne capitale romaine,
- le développement d'une découverte du site davantage en autonomie avec des outils scénographiques renouvelés,
- la réalisation d'investissements pour permettre un fonctionnement en phase avec la transition climatique,
- le développement accru des collaborations avec les acteurs du territoire et l'appropriation par les habitants.

Indicateurs :

- adoption du PSC de Vieux-la-Romaine,
- restructuration du château et parc de Bénouville et développement de nouveaux services.

B4 - Répondre aux risques environnementaux et promouvoir la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

Eléments de contexte et descriptif :

La transition écologique est le plus souvent abordée soit par le prisme scientifique, soit par le discours partisan, générant une approche clivante. **La culture peut contribuer à construire un sentiment d'appartenance à un territoire**, fédérant les acteurs et les habitants qui permet de **construire un nouveau récit** pour un futur collectif et désirable.

En outre, en se renouvelant sans cesse et en accroissant son offre et sa lisibilité, l'offre culturelle participe au changement climatique au même titre que les autres activités humaines.

L'action publique en matière culturelle et patrimoniale doit être désormais pensée à l'aune de l'éco-responsabilité en associant également la responsabilité sociale, pour rassembler largement.

Dans leur fonctionnement, les services culturels départementaux peuvent évoluer pour être exemplaires en matière de fonctionnement **et inventer des modes d'action privilégiant la soutenabilité.**

Ils doivent également **promouvoir les actions et les projets vertueux sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale dans le cadre de l'offre d'ingénierie** qu'ils déploient à destination des acteurs culturels locaux.

Enjeux :

- informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux dans les bibliothèques locales,
- adaptation aux nouvelles normes environnementales des bâtiments culturels gérés par le département, qu'il s'agisse des Archives départementales, du musée de Vieux-la-Romaine, de Bénouville ou de la Bibliothèque du Calvados. Dans ce dernier cas, c'est aussi une opportunité pour repenser la circulation des documents, dans une logique d'optimisation de la mobilité.
- des pratiques numériques responsables : lutte contre la fracture numérique et le sentiment de perte de sens et de lien, prévention des risques de manipulation ou de perte de données numériques, lutte contre l'infobésité et promotion de la sobriété numérique. Les Archives départementales ont un rôle spécifique, dans la promotion de pratiques de sobriété numérique et papier.
- promouvoir l'éco-responsabilité en termes de mobilité professionnelle et des usagers,
- mettre en place des chaînes opératoires visant à réduire l'impact des activités des services culturels sur la consommation des ressources en eau et en énergie et développer des gestions vertueuses des déchets issus des activités.
- Promouvoir des pratiques des responsabilités sociales : gestion éthique des professionnels, soutien à la professionnalisation notamment des jeunes et des personnes en situation de handicap, promotion d'une égalité femmes/hommes et prévention contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination.
- Promouvoir des pratiques déontologiques dans les métiers culturels et du patrimoine : juste distance et pratiques déontologiques avec le secteur marchand; respect du droit d'auteur et du droit à l'image ; attention à l'origine des œuvres achetées.
- privilégier les circuits courts pour mener à bien les projets culturels portés ou soutenus par le Département en favorisant la proximité tant sur le plan des publics visés que sur la constitution de l'offre elle-même,
- développer la protection et la valorisation conjointe du patrimoine culturel et naturel en renforçant les liens et les projets collaboratifs avec, notamment, le service gestionnaire des Espaces Naturels Sensibles.

Outils :

- des bâtiments départementaux exemplaires sur le plan environnemental: gestion optimisée des fluides et études sur les possibilités de développement des énergies renouvelables et protection de la biodiversité,
- des aides ciblées pour favoriser les projets innovants sur le plan environnemental,

- des chartes de bonne pratique : circuit du document, desserte, déplacements doux pour les agents et les usagers, actions culturelles plus sobres, pratiques de conservation éco-responsables, mesures de réutilisation du papier, pratiques de tri et recyclage,
- contribuer à des pratiques numériques responsables, aussi bien en termes d'impact environnemental, qu'en termes de lutte contre le décrochage et la fracture numérique.
- développer des outils et des process de gestion responsables dans la conduite des opérations archéologiques et l'organisation des actions de médiation,
- soutenir et expérimenter l'innovation en matière de conservation et de restauration du patrimoine mobilier et immobilier,
- promouvoir des pratiques d'évaluation responsable des archives permettant le tri, la conservation des documents essentiels et limitant de manière indirecte l'artificialisation des terres. Evaluer les archives collectées (physiques et électroniques) et favoriser leur tri pour limiter l'impact environnemental de leur conservation,
- former les équipes culturelles départementales à la RSO,
- développer des outils d'analyse de l'impact environnemental des actions menées.

Indicateurs :

- pourcentage de déplacements professionnels réalisés en mode doux en interne et suivi de la consommation en carburants pour les déplacements professionnels,
- évolution de la consommation des fluides dans les bâtiments et sur les chantiers de fouille ou de restauration,
- suivi des produits et des consommables dans l'exécution des projets culturels,
- masse de déchets collectés et recyclés sur chaque site,
- enquête d'adhésion aux démarches RSO auprès des partenaires culturels de la collectivité.

C • LES CITOYENS AU CŒUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE

La loi NOTRe intègre au droit français **la notion de droits culturels**¹. Les droits culturels sont définis ainsi par le Réseau culture 21 et l'Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme de Fribourg :

- choisir et exprimer, seul ou en commun, son identité, ce qui suppose la possibilité d'accéder aux ressources culturelles qui sont nécessaires à son processus d'identification tout au long de la vie;
- accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures ;
- accéder et participer librement à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

Ces principes rejoignent les enjeux des politiques sociales, centrales dans les collectivités départementales, visant à s'adresser à l'humain de la petite enfance jusqu'au grand âge. Ils participent à la dignité de la personne, par la reconnaissance de la culture dont elle est porteuse et de son droit à l'exprimer. En outre, **cet axe prioritaire est au croisement de la politique départementale en faveur de la jeunesse et plus particulièrement des collégiens.**

¹ Article 103 : « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels »

Cet axe vise à positionner le citoyen au centre de la politique culturelle. Il sera décliné au travers des objectifs opérationnels suivants :

- **Mieux connaître et développer le public** pour mieux adapter l'offre et viser l'accessibilité universelle,
- **Rendre les citoyens acteurs de la vie culturelle** au travers du schéma des pratiques artistiques et par des actions participatives,
- **Développer l'offre d'éducation artistique et culturelle** au profit des plus jeunes,
- **Promouvoir et donner de la lisibilité** pour assumer l'engagement du Département dans une compétence partagée.

C1 – Mieux connaître et développer le public

Éléments de contexte et descriptif :

Dans une époque de profondes mutations des pratiques culturelles, **mieux connaître le public et ses attentes est un enjeu fondamental**. En effet, il apparaît essentiel aujourd'hui de sortir d'une politique de l'offre déconnectée des demandes et des besoins constatés. Sans céder aux possibles risques d'une offre culturelle fragmentée, une réelle ouverture nécessite d'acquérir une vision claire des caractéristiques de ces publics cibles.

Développer de nouveaux publics est plus que jamais un enjeu démocratique essentiel, ce qui ne doit pas empêcher de rester présent auprès du public qui s'empare déjà des propositions dont les attentes peuvent être différentes. Les principaux objectifs sont de :

- Garantir l'accès universel aux équipements et services culturels départementaux,
- Soutenir l'accessibilité des services numériques et web proposés,
- Soutenir la mise en accessibilité matérielle des équipements culturels et patrimoniaux du territoire,
- Développer des offres culturelles de proximité, dans l'ensemble des bassins de vie, au travers d'un maillage territorial d'équipements et de développement d'actions.
- Développer des services inclusifs notamment à destination des publics de la solidarité.

Enjeux :

- **Cibler les publics et favoriser la diversité culturelle**

Le public est multiple, des outils permettent de connaître la typologie sociologique des habitants des territoires. Le suivi statistique et sociologique des publics est au cœur de la gestion des équipements culturels, il permet d'adapter l'offre culturelle et de développer des actions pertinentes.

Les bibliothèques ont un positionnement privilégié parce qu'elles constituent un maillage d'établissements culturels de proximité et qu'elles contribuent chaque année et de longue date, à un outil statistique national.

Par ailleurs, il faut souligner l'évolution exponentielle du public de l'utilisation des services numériques. Ainsi, les Archives départementales du Calvados qui comptabilisent plus de 500 000 usagers en ligne en

2022, entendent développer leurs outils de connaissance des usages et des publics, notamment accessibles sur les réseaux sociaux.

En tant qu'accompagnateur, le Département encourage les territoires à réaliser des diagnostics dans le cadre des contrats culturels départementaux et des projets scientifiques et culturels pluriannuels (lecture publique, patrimoine notamment). Il est envisageable dans ce cadre d'élargir l'analyse des données sociologiques.

Enfin l'évaluation des actions participent à la connaissance du développement des publics et à la réorientation des projets en cours ou ultérieurs. L'enjeu est de la systématiser.

- Favoriser l'attractivité et l'accessibilité en adaptant une offre culturelle plus inclusive

Dans une perspective d'équité et d'inclusion, l'enjeu est de mieux adapter les propositions aux usagers qui en sont le plus éloignés pour de multiples raisons.

Concernant les freins sociaux, le niveau d'étude est significatif. Dans le Calvados, la part des personnes sans diplôme est supérieure à la moyenne nationale (23.3 % contre 21.4 %). Le récent atlas de la culture du Ministère souligne que malgré la présence ancienne d'universités en Normandie, la population régionale est la plus faiblement diplômée du supérieur de l'ensemble des régions de France métropolitaine. Ce constat a des conséquences sur la jeunesse, car si le taux de chômage dans le Calvados est comparable au niveau national, il faut noter que le chômage dans le département touche 1 jeune actif sur 4 ayant entre 15-24 ans.

Pour des questions d'autonomie également, car la population vieillit. S'il est constaté aujourd'hui, qu'1/4 des calvadosiens a plus de 60 ans, plus d'un 1/5 aura plus de 75 ans en 2050. Ces données sont notamment à mettre en regard des 21% de bibliothèques calvadosiennes qui ne sont actuellement pas conformes aux normes d'accessibilité.

Enfin, il faut ajouter que la crise énergétique et l'inflation plus globalement, accroissent les problématiques de mobilité et rendent encore plus cruciale la nécessité d'une offre répartie équitablement sur le territoire, au plus près des lieux de vie.

Cet enjeu est à prendre en compte à la fois dans le cadre des événements et dispositifs dont le Département est partenaire. Par ailleurs, les services et les équipements culturels du Département renforceront leurs aides en faveur de la santé culturelle à destination de la petite enfance et des familles, mais aussi de lutte contre l'illettrisme et de lutte contre l'isolement, des seniors notamment.

Il s'agit, dans les propriétés historiques, au-delà de l'accessibilité imposée par le législateur depuis 2005, de développer une médiation spécifique prenant en compte les freins à l'autonomie. Le retour d'expériences montre que les propositions sont plus efficaces lorsque, dès leur conception, les instances et associations représentatives sont associées. Ces sites peuvent être porteurs d'expérimentation puis socles de diffusion pour répliquer les bonnes pratiques sur le territoire.

Exemples d'outils :

- utiliser des outils d'analyse existants pour déterminer la cible d'un projet culturel de territoire ou des actions culturelles,
- développement d'outils de connaissance des pratiques des usagers des structures culturelles et des internautes et renforcer les mesures existantes (publik « Contactez les Archives », Matomo du portail des Archives ou Facebook des Archives du Calvados, outils statistiques TicPro et enquêtes pour le musée de Vieux-la-Romaine),
- faire définir la cible pour chaque projet mené ou aidé par le Département et intégrer cette notion dans les conditions d'éligibilité des aides puis en faire l'évaluation,
- favoriser la lutte contre l'illectronisme en s'appuyant sur le dispositif des conseillers numériques,
- développer les nouveaux usages et le numérique des équipements culturels et en-dehors en priorisant l'accessibilité à tous les publics (portail internet des Archives, de la Bibliothèque du Calvados et du site vieuxlaromaine.fr, accessibilité accrue de la web série patrimoniale),

- développer une politique de formation à la connaissance des attentes du public et à l'adaptation aux publics éloignés de la culture ou aux non-publics,
- continuer à soutenir le dispositif Culture Santé pour lequel le Département a plus particulièrement choisi de soutenir les actions menées auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- contenus de bibliothèque accessibles à tous les handicaps, écriture "facile à lire et à comprendre", contenus audiovisuels ou numériques adaptés, développer Allo Ma Parole aux résidents d'Epahd.

C2 – Rendre les citoyens acteurs de la vie culturelle

Eléments de contexte et descriptif :

Prenant appui sur le respect des droits culturels des personnes, le Département souhaite concourir à aider les Calvadosiens à être pleinement acteurs de la vie culturelle de leurs territoires. **Bâtir une culture de la coopération citoyenne passe par l'animation de réseaux d'acteurs. Développer la participation, c'est aussi favoriser le temps long, accroître la durée des actions dans les territoires.** C'est à ces conditions que la politique culturelle bénéficiera à un public élargi.

Enjeux :

- **Encourager la participation des personnes à la vie culturelle de leur territoire et à l'enrichissement du patrimoine commun**

Si les appels à projets départementaux favorisent la participation des habitants, d'autres actions peuvent être envisagées pour favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle des territoires et des équipements départementaux.

Concernant l'enrichissement du patrimoine commun, les Archives Départementales proposent régulièrement **des projets participatifs autour de collectes et d'indexation collaborative.** Elles encouragent également l'ouverture et le partage libre des données.

Il s'agit ici de favoriser **le développement des actions sur un temps plus long**, en commençant par les domaines où les services culturels départementaux sont opérateurs, **par le biais de résidences**, favorisant la rencontre entre la population et les artistes ou intervenants professionnels (archéologie, résidences d'artistes en collège, résidences littéraires).

- **Encourager la consolidation d'un service public des pratiques artistiques pour découvrir, apprendre et participer à la vie culturelle de son territoire**

Rendre les citoyens acteurs de la vie culturelle implique également d'accompagner **la transformation des établissements d'enseignement artistique pour lesquels le Département dispose d'une compétence au titre de la loi de 2004.** Ceux-ci restent en effet fortement inscrits dans un modèle historique, qui visait la formation de musiciens instrumentistes, orientée principalement vers le répertoire classique, misant sur l'inscription spontanée des jeunes élèves. Ce choix est percuté, depuis plusieurs années, par l'évolution des pratiques artistiques et culturelles, marquées notamment par les usages du numérique, ainsi que par la diversification des activités de loisirs pour les plus jeunes.

Ces établissements, pour la plupart publics et constituant **la compétence culturelle la mieux partagée par les intercommunalités dans le Calvados**, sont en capacité de se positionner comme de formidables centres de ressources pour susciter et accompagner les pratiques artistiques et culturelles d'un territoire. C'est à cette fin que le Département se fixe le but, à travers son schéma des pratiques artistiques (adopté en parallèle de ce schéma directeur), **d'encourager la consolidation d'un service public des pratiques artistiques** pour découvrir, apprendre et participer à la vie culturelle de son territoire.

Dans ce domaine, des efforts importants sont à mener pour :

- diversifier les disciplines artistiques (danse, théâtre, arts visuels, cirque, etc.), les inscrire dans la réalité des esthétiques et styles pratiqués aujourd'hui, en complément des esthétiques plus patrimoniales, et avec l'appui des outils technologiques utilisés par chacun au quotidien,
- diversifier les publics, pour dépasser le premier cercle des familles qui inscrivent spontanément leurs enfants dans une pratique artistique,
- diversifier les modes de transmission et les cadres d'apprentissage, pour inscrire la pratique artistique dans la durée, renforcer les conditions de la motivation et la relier à la vie culturelle du territoire, dans un contexte de pratiques de loisirs multiples des enfants et des jeunes.

Exemples d'outils :

- proposer des dispositifs départementaux favorisant l'inclusion et les actions de médiation,
- développer une ingénierie et des formations dédiées à la conception de projets participatifs, basée sur des méthodes d'intelligence collective,
- développer des actions participatives et des résidences dans les territoires,
- renforcer les projets d'indexation collaborative au sein des Archives départementales, en encadrant et accompagnant les propositions de bénévolat venant du secteur associatif notamment
- développer les collectes d'archives privées du quotidien en promouvant d'autres visions du patrimoine : patrimoine familial modeste mais signifiant, expérience vécue commune sur un événement donné, en s'inspirant du succès d'expériences passées (collecte sur la Première Guerre mondiale, collecte sur le confinement)
- créer un projet participatif avec les habitants de la commune de Vieux est également envisagé autour de l'exposition d'objets gallo-romains ou médiévaux trouvés par les habitants de la commune de Vieux lors de travaux domestiques.

C3 – développer l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Éléments de contexte et descriptif :

L'EAC vise à **l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée**. Elle contribue à la formation et à **l'émancipation de la personne et du citoyen**, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. Elle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires, notamment l'Etat et les collectivités territoriales.

L'éducation artistique et culturelle doit être **accessible à tous, en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université**. Elle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur environnement familial et amical.

Le Département s'est de longue date inscrit dans ces objectifs et a notamment développé à Vieux-la-Romaine, des actions remarquées, en matière de médiation patrimoniale, au plan national.

Il s'est plus particulièrement emparé du sujet dans le cadre de son schéma culturel 2017-2021 en utilisant trois types de leviers distincts :

- des nouveaux dispositifs d'aide, ciblés vers les collégiens,
- l'accompagnement des territoires, via les CDCT qui, par leurs compétences œuvrent plus particulièrement auprès des maternelles et primaires,

- le développement d'une offre en faveur de la petite enfance (label Premières Pages, développement d'actions EAC lors des fouilles archéologiques et l'accompagnement de la labellisation du Théâtre du Champ Exquis).

Ces actions nécessitent des moyens humains importants et ne peuvent s'inscrire qu'en partenariat, notamment avec l'Etat. Dans ce cadre, le Département souhaite développer une stratégie transversale à ses différents services culturels en étudiant la possibilité de formaliser une démarche, labellisée par l'Etat, 100 % EAC.

Enjeux :

- **dépasser la segmentation des compétences scolaires**, dans un souci d'articulation des interventions publiques en faveur de l'EAC. Si le Département porte une attention particulière vers les publics privilégiés de ses domaines de compétences, notamment la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées, les personnes en précarité sociale et les personnes en situation de handicap, il est d'abord un acteur de l'EAC pour tous les Calvadosiens,
- **tendre vers un équilibre territorial des propositions et des dispositifs vers les territoires les moins dotés** de structures ressources, en particulier en zones rurales, et de soutien à la diversité culturelle,
- en cohérence avec ses missions sociales, le Département cherchera également, dans ses actions et ses dispositifs, à mieux prendre en compte, la dimension familiale et sociale des démarches d'EAC, dans une perspective de **médiation culturelle inclusive**.

Exemples d'outils :

- encourager le développement, par les territoires, de stratégies d'EAC, en particulier via les CDCT,
- renforcer la coordination interne à la direction de la culture et entre directions du Département pour diversifier les parcours et le déploiement territorial des actions,
- porter des actions et dispositifs de médiation dans les sites départementaux ou sur des opérations menées par le Département, en particulier le musée de Vieux-la-romaine, les Archives départementales, les propriétés historiques ou les opérations archéologiques assurées par le Département,
- inciter les acteurs culturels calvadosiens à participer aux parcours d'EAC portés par les établissements scolaires et les territoires,
- soutenir des actions : Collège au cinéma, l'appel à projets Culture et citoyenneté, des appels à projets dont le Département est partenaire et par les missions confiées à des opérateurs.
- favoriser l'appropriation du patrimoine et l'expérience artistique par des projets interdisciplinaires,
- développer la découverte des équipements culturels du département, la connaissance de leur environnement patrimonial et mémoriel, en participant au coût de déplacement des élèves,
- développer le prêt de supports de médiation culturelle ;
- inscrire l'EAC comme un élément pivot du projet culturel pour le Château de Bénouville
- rester attentif au devenir du poste de l'enseignant relais aux Archives.

C 4 - Promouvoir et donner de la visibilité

Eléments de contexte et descriptif :

Si la culture est **une politique publique assumée principalement par les communes et leurs groupements**, elle pèse de façon moindre, par rapport au volume global de leurs activités, dans les départements. Ils sont pourtant à la fois, opérateurs et partenaires et agissent notamment dans le cadre de compétences obligatoires. En outre, dans un contexte de concurrence territoriale, la culture, au même titre que l'éducation et la santé, concourt à **l'attractivité**. Le Département, principalement par ses techniciens, adhère à de nombreuses structures nationales de politique culturelle et participe à des temps forts.

Il faut ajouter qu'en tant que compétence partagée, **le risque de compétition de visibilité**, en ce domaine, entre les échelons est toujours sous-jacent. Il est d'autant plus présent lorsqu'une strate recherche **un chef de filat d'opinion**, par une promotion tout azimut, que ne lui a pas octroyé le législateur.

Il faut également préciser que, concernant l'activité d'archéologie préventive et plus particulièrement les fouilles réalisées pour les tiers, **le Département est en concurrence avec des opérateurs public** (l'INRAP) et privés).

En outre, **le développement du projet du château de Bénouville** sera le terreau d'une opportunité pour doter la collectivité d'**une vitrine de son action en matière culturelle**.

C'est pour ces différentes raisons qu'il est important de **promouvoir la politique culturelle départementale, les composantes plurielles de son identité et ses actions**.

Concernant les établissements culturels départementaux, il est important que le public comprenne bien que ces structures sont gérées par notre collectivité via la communication institutionnelle. Il est tout aussi crucial que la communication participe à l'élargissement du public, or celui-ci assimile rarement l'identité d'un équipement culturel à sa tutelle.

Enjeux :

- **Renforcer la visibilité et la notoriété de la politique culturelle du Département**

Afin d'être lisible des partenaires culturels du territoire et au-delà, des Calvadosiens, il conviendra de promouvoir nos outils, nos actions et celles de nos partenaires à travers un plan de communication efficient, convenu avec la direction de la communication dont l'objectif est de positionner le Département comme pôle de ressources et de références.

Il s'agit à la fois de promouvoir les actions du Département et des structures aidées à ce titre, en matière d'aide à la création artistique, d'incubateur de culture innovante et en matière de patrimoine et de travailler sur l'identité des structures culturelles et patrimoniales existantes ou à venir.

Il s'agit également de réaliser des focales sur l'activité menée auprès des territoires (illustrations des actions sur le terrain, d'expériences en cours sur les territoires) et de l'activité engendrée par les contrats (portraits de coordinateurs, présentation de projets culturels sur un territoire donné...) permettant de mettre en lumière la stratégie d'accompagnement portée par le Département auprès des différents territoires partenaires et la mise en relation avec les habitants.

Enfin, il s'agit lorsque des agents départementaux participent à des structures spécialisées ou des temps forts nationaux, qu'ils partagent les informations recueillies avec les équipes et valorisent les actions de leur collectivité. Dans le cadre de la participation au groupe de travail culture et patrimoine de l'Assemblée des Départements de France, il est davantage question de faire remonter les problématiques qui ont une portée nationale afin de favoriser la saisine des instances décisionnaires.

- **renforcer la visibilité des dispositifs d'appels à projets du Département et aidés par le Département** (Culture Santé, Etonnants Patrimoine, PEL, Ma parole !, EAC notamment)
- **être plus visible dans le flux de communication du Département** et développer une communication coordonnée sur les supports consultés par les usagers qui prenne en compte la multiplicité des focales et des politiques et l'existant.
- **renforcer la visibilité des équipements culturels départementaux** : château de Bénouville, Vieux-la-Romaine, Bibliothèque du Calvados, Archives Départementales, éléments du patrimoine. Se poser la question de l'identité propre à ces lieux et de leur communication propre, associée à celle du Département, les deux agissant de façon complémentaire.
- **définir des actions structurantes autour des grands évènements locaux en cohérence avec les priorités du Département et les ancrer dans un calendrier de communication.**
- fixer des priorités, en fonction de la spécificité de chaque domaine culturel,
- accompagner les actions départementales grand public (Equidays, château des Enfants) et les évènements grand public du territoire (80^{ème} anniversaire du Débarquement, Millénaire de Caen, Millénaire de Guillaume),
- valoriser les actions structurantes propres au domaine culturel (Journées du Patrimoine, Journées de l'archéologie, nuits au musée, Bouge ton patrimoine, festival "Ma Parole", etc).

Exemples d'outils :

- développer une politique d'identité des équipements culturels structurants du département, en complémentarité de celle générique au Département. Trouver l'articulation entre ces deux niveaux de communication,
- s'appuyer plus fortement sur les supports de communication de la collectivité avec estampillage « politique culturelle départementale » avec par exemple la mise en œuvre d'un bloc-marque dédié,
- développer le socle de connaissance spécifique à la communication culturelle avec les services de la Direction de la Communication avec par exemple la mise en place de formations croisées par le biais d'un intervenant extérieur qualifié,
- développer, uniformiser et rendre plus lisible une plateforme culturelle commune et participative d'évènements départementaux et aidés par le Département, sorte d'agenda culturel des actions internes et aidées avec renvoi plus visible sur le site calvados.fr (type PEL, Ma Paroles !)
- développement d'une stratégie de communication sur les réseaux sociaux propre aux politiques culturelles du département et adaptée aux attentes du public.

Direction de la Culture
36 rue Fred Scamaroni
14000 CAEN

